

et d'un autre côté les intérêts particuliers des différentes parties du pays et des différents secteurs de l'économie nationale. Cela nécessite parfois un dosage habile car il n'est pas toujours possible de défendre tous les intérêts particuliers en même temps. Le Canada est divisé en un grand nombre de grandes régions qui possèdent toutes des intérêts internationaux; l'économie du pays se répartit en plusieurs secteurs qui entrent en concurrence pour s'adjuger des avantages particuliers chaque fois qu'un accord tarifaire ou commercial est en voie de négociation. Le Gouvernement se doit donc d'établir des priorités et de soutenir les intérêts locaux de manière à promouvoir avant tout l'intérêt général du Canada. Je vous assure que dans l'accomplissement de cette tâche, aucune partie du Canada n'a la préséance. Nos opérations internationales servent aussi bien l'Est que l'Ouest, la côte du Pacifique que les provinces de l'Atlantique. Après tout, c'est seulement de cette façon que le Canada sera bien servi et qu'il conservera son unité.



Assis à la table du Conseil au cours de la réunion ministérielle de l'OTAN qui a eu lieu les 3 et 4 décembre 1969, à Bruxelles, on peut voir, à gauche, le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le représentant permanent et ambassadeur du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord, M. Ross Campbell.